

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 2019

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Budget ville – exercice 2019 – approbation de la décision modificative n°3**Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°3 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2019	DM 1	DM 2	DM 3	Total budget 2019
Recettes de fonctionnement	44 215 000 €	19 100 €	- €	5 900 €	44 240 000 €
Dépenses de fonctionnement	44 215 000 €	19 100 €	- €	5 900 €	44 240 000 €
Recettes d'investissement	42 385 000 €	- 311 000 €	- €	- 74 000 €	42 000 000 €
Dépenses d'investissement	42 385 000 €	- 311 000 €	- €	- 74 000 €	42 000 000 €

Cette décision modificative prévoit :

Une réduction des crédits en section d'investissement de – 74 000 € :

En recettes :

- + 51 000 € de subvention d'investissement notifiée par la région pour l'agrandissement du local du service Tranquillité urbaine au sein de l'hôtel de Ville ;
- - 125 000 € de neutralisation de la dotation aux amortissements de la subvention d'équipement versé en 2018 et 2019 à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. Cette opération d'ordre est compensée en recettes.

En effet, suite au versement en 2018 d'une subvention d'équipement de 16 390 884,71 € à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat suite aux opérations de liquidation de l'Office public de l'habitat, la Ville a prévu au budget primitif 2019 l'amortissement de cette subvention et sa neutralisation à hauteur de 500 k€. La dotation aux amortissements et la neutralisation de cette subvention n'étant en 2019 que de 375 k€ en raison de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2019 du prorata temporis, les crédits sont diminués de 125 000 €.

En dépenses :

- + 51 000 € de travaux d'installation de la vidéoprotection sur la place des Ailantes et sur le sentier des Torques ;
- - 125 000 € de neutralisation de la dotation aux amortissements de la subvention d'équipement versée en 2018 et 2019 à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. Compensation de l'opération équivalente en recettes.

Un abondement comptable net de la section de fonctionnement de 5 900 € :

En recettes :

- 116 000 € d'arriérés de loyers d'un bail à construction (complément de l'inscription faite lors de la DM n° 1/19 du 23 mai 2019) ;
- 14 900 € de recettes supplémentaires de la participation des familles aux séjours de vacances jeune d'été ;
- - 125 000 € de neutralisation de la dotation aux amortissements de la subvention d'équipement versée en 2018 et 2019 à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. Cette opération d'ordre est compensée en dépenses.

En dépenses :

- 80 000 € de frais de personnel correspondant à des dépenses non prévisibles au budget 2019 (15 000 € de capital décès, 13 000 € de rémunérations des intervenants des études dirigées suite à l'augmentation du nombre d'utilisateurs, 10 000 € de rémunérations pour ouverture de la bibliothèque le dimanche matin, 42 000 € d'indemnités dans le cadre du dispositif Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPRC) ;
- 30 600 € de frais de séjours jeunes (du fait de la forte demande en 2019), compensés à 50% par l'augmentation des participations familiales ;
- 20 300 € de supplément au fonds de péréquation (FPC), suite aux modifications de périmètres des intercommunalités en France en 2018 et 2019 ;

Cette décision modificative ne modifie pas le montant de l'autofinancement, qui reste à 4 810 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°3 au budget de la Ville, exercice 2019, mentionnée dans le tableau annexé.